



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 47400

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition exprimée par le Gouvernement de faire évoluer les classements des universités existant au plan international en créant un classement européen applicable à toutes les universités sur la base d'une redéfinition des objectifs de la mesure et de l'adaptation des outils utiles. Devant l'Assemblée nationale, le 23 juillet 2007, avait été proposé par le Gouvernement de promouvoir un modèle de classement européen des universités. En effet, les classements des universités tels qu'ils existent au plan international survalorisent certains critères, comme l'obtention d'un prix Nobel, fût-il vieux de plus de 50 ans... ; pour ne prendre qu'un exemple l'obtention du prix Nobel à Einstein profite toujours aux universités où il a enseigné leur faisant gagner, pour l'une d'entre elles, 100 places au classement !. Ils s'appuient aussi sur des bases de données de publications notamment anglo-saxonnes dont les modes de calcul sont discutables. Enfin, ils diminuent l'importance quantitative de la recherche des universités françaises la partageant mécaniquement avec les laboratoires fonctionnant comme "unités mixtes" d'autres organismes. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer où en sont les propositions françaises en la matière.

Texte de la réponse

La présidence française de l'Union européenne a organisé une conférence intitulée « Comparaisons internationales des systèmes éducatifs : un modèle européen ? » comprenant une session sur le thème « typologie et classements des établissements d'enseignement supérieur » (Paris, 13 et 14 novembre 2008). Le principe d'un nouveau projet de classement des universités a été retenu dans le prolongement des conclusions de cette conférence, et la Commission européenne a lancé un appel d'offres fin 2008 pour mettre en place ce classement. Le 2 juin 2009, la Commission a sélectionné le projet-pilote du consortium CHERPA - Network, où la France est représentée notamment par l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) - afin de tester la faisabilité d'un « classement » mondial des universités fondé sur une approche multidimensionnelle. Dans un contexte marqué par la prolifération de classements internationaux, aux méthodologies et aux comparaisons souvent contestables, il s'agit de dessiner une cartographie des établissements et des disciplines, à la fois en Europe et hors d'Europe. Cette cartographie se propose de mettre en évidence des excellences par définition plurielles. Conçue comme une aide à la mobilité, fondée sur une approche partagée des informations claires et objectives, elle se donne pour ambition de prendre en compte la diversité des missions des établissements d'enseignement supérieur et des attentes de leurs étudiants. Dans cette perspective, l'appel d'offres publié par la Commission a défini un certain nombre d'exigences, notamment en termes de méthode. Cinq critères ont été retenus pour ce classement « test » de 150 établissements de formation en gestion et ingénierie (une centaine en Europe et une cinquantaine dans le monde) : la qualité de la formation, y compris la dimension d'insertion professionnelle ; la qualité de la recherche ; la valorisation de la recherche ; l'ouverture internationale ; la capacité à nouer des partenariats. S'agissant du calendrier opérationnel, les travaux devraient se dérouler en deux phases : jusqu'à la fin 2009, une première étape de conception ; en 2010 : test de faisabilité et premiers résultats, en vue d'une finalisation assortie de recommandations en mai 2011. C'est dans ce contexte que le

projet-pilote présenté par le consortium CHERPA - Network a été sélectionné. Porté par le Center for Higher Education Policy Studies (CHEPS) de Twente et le CHE de Gütersloth, en Allemagne, le département de recherche INCENTIM de l'université de Louvain, en Belgique, le Centre pour les études en science et technologie (CWTS) de l'université de Leiden, aux Pays-Bas, et l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) pour la France, le réseau du consortium s'élargit à deux partenaires associés, en lien avec les deux disciplines étudiées : la Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs (FEANI) et l'European Federation for Management Development (EFMD). Au titre de ce projet-pilote, le CHERPA - Network bénéficie d'un budget de 1,1 million d'euros. Dans sa configuration actuelle, ce consortium bénéficie d'une assise solide. Celle-ci repose en particulier sur les expériences développées par le CHE (en termes de classements interactifs, « à la carte », en fonction de ce que recherche un étudiant selon ses besoins et ses centres d'intérêt), et par le CHEPS (en termes de cartographie multicritères, avec son projet-pilote Mapping Diversity). Cette double approche correspond bien à l'esprit de la conférence de Paris qui avait mis en exergue la nécessité d'établir une « cartographie des excellences européennes ». Ces travaux revêtent une acuité particulière : lors de la conférence ministérielle du processus de Bologne en avril 2009 à Louvain, le principe d'« outils multidimensionnels de transparence » a été adopté et figure dans la déclaration des ministres.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47400

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3983

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1420